

# UNE SOLUTION GLOBALE POUR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Malakoff Médéric a développé pour les PME/TPE une offre globale de santé permettant de :

## Répondre à toutes vos obligations légales

PEPS éco active est une complémentaire santé d'entreprise qui respecte à la fois les critères du panier de soins minimums<sup>(1)</sup> et ceux du contrat solidaire et responsable<sup>(2)</sup>.

## Garantir à vos salariés une couverture santé adaptée

Chaque salarié déjà couvert par la complémentaire santé d'entreprise peut avoir besoin d'accroître la prise en charge de ses frais de santé en fonction de besoins spécifiques. Nous mettons à sa disposition une offre de surcomplémentaire, spécialement conçue pour compléter les garanties de la complémentaire obligatoire d'entreprise.

## Combiner maîtrise des coûts et qualité des soins

Malakoff Médéric a développé des outils et des services visant à réduire les restes à charge, sans concession sur la qualité des prestations : accès à des réseaux partenaires de professionnels de santé, outils d'orientation dans le système de soins, espace client personnalisé, etc.

## Comment construire votre complémentaire santé ?

### 1. Vous choisissez votre formule :

■ Formule R5 ■ Formule R6 ■ Formule R7 ■ Formule R8

### 2. Vous choisissez les bénéficiaires du contrat

Vous disposez d'un large choix de structures de cotisations possibles. Demandez conseil à votre conseiller commercial Malakoff Médéric.

- Tarif Famille
- Adulte / Enfant
- Assuré seul / Famille
- Assuré seul / Duo / Famille

### 3. Pour aller plus loin dans la couverture santé de vos salariés

En souscrivant PEPS Eco Active vous faites le choix d'une complémentaire santé qui répond de façon générale aux besoins de vos salariés. Certains d'entre eux peuvent avoir des besoins spécifiques auxquels peut répondre un surcomplémentaire.

Nous disposons de plusieurs formules conçues spécialement pour compléter les garanties de l'offre « PEPS éco active ».

Parlez-en à votre conseiller commercial !

# DES SERVICES PERFORMANTS

En accompagnement des garanties de votre contrat, Malakoff Médéric vous propose de nombreux services innovants et de qualité.

## Des réseaux de partenaires sur l'ensemble du territoire

Les réseaux de partenaires santé Malakoff Médéric, présents sur l'ensemble du territoire, garantissent à vos salariés l'accès à des soins de qualité tout en bénéficiant de réductions tarifaires attractives.

- **Kalivia Optique** : plus de 5 100 opticiens partenaires (premier réseau de France) Jusqu'à 33 % de réduction sur les verres unifocaux, 30 % sur les verres progressifs et les lentilles, 20 % sur les montures.
- **Kalivia dentaire** : plus de 2 700 dentistes partenaires Accès facilité aux soins prothétiques, à l'implantologie, l'orthodontie et la parodontologie :
  - un passeport traçabilité des prothèses, implant et équipement orthodontique ;
  - une garantie 10 ans sur les prothèses ;
  - des plafonds d'honoraires régionalisés sur près de 200 actes.
- **Kalivia Audio** : plus de 3 400 centres d'audioprothèses partenaires Bénéficiez d'une économie de 500 à 600 € sur un double appareillage ainsi que de l'offre Prim'Audio (un prix maximum de 700 € TTC par oreille).
- **Réseau Ostéopathie** : prenez soin de la santé et du mieux-être de vos salariés avec notre réseau d'ostéopathes partenaires mis à disposition. Bénéficiez de tarifs négociés sur le montant de vos consultations quels que soient vos besoins.
- **Réseau de soins agréé** : plus de 180 centres de santé et cliniques dentaires.
- **Réseau hospitalier** : vos salariés bénéficient de tarifs négociés sur la chambre particulière dans un certain nombre d'hôpitaux et de cliniques.

## Le tiers payant

Sur présentation de la carte de tiers payant Malakoff Médéric, vos salariés sont dispensés d'avance de frais auprès de 80 000 professionnels de santé.

## L'analyse des devis

Ce service permet d'évaluer le reste à charge de l'assuré avant d'engager des frais importants en optique, en dentaire et en cas d'hospitalisation.

## L'assistance pour faciliter la vie de tous les jours

Une maladie, une hospitalisation ou un accident mettent en péril l'équilibre de la vie quotidienne ?

Malakoff Médéric Assistance met en place une aide temporaire, immédiate et adaptée : aide ménagère jusqu'à 30 heures par mois, garde d'enfants, conduite à l'école, garde des animaux domestiques, livraison de médicaments, renseignements médicaux et administratifs, etc.

## L'accompagnement social : des services solidaires

Au-delà des garanties santé et des services, l'accompagnement social de Malakoff Médéric apporte à vos salariés une aide personnalisée pour faire face à des difficultés ponctuelles ou à des situations de handicap.

## Les services d'orientation

- **ComparHospit®** Malakoff Médéric a créé pour ses assurés un outil exclusif de comparaison des établissements de santé.
- **ComparEhpad®** Ce guide interactif apporte une aide précieuse dans la recherche d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
- **Géolocalisation des professionnels de santé partenaires** Chaque assuré peut localiser, près de chez lui, le ou les praticiens qui garantissent le meilleur service au meilleur prix (enseigne, horaires d'ouverture, services proposés...).

## Les espaces clients

- **L'espace client particulier** Chaque salarié y retrouve les informations relatives à ses garanties santé, le suivi de ses remboursements ainsi que de nombreux services et outils d'orientation.
- **L'espace client entreprise** L'entreprise y consulte son compte (contrats, cotisations, liste des salariés affiliés, etc.) et y effectue ses formalités en toute simplicité (déclaration et paiement des cotisations, affiliation et radiation de salariés, etc.).



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

Malakoff Médéric Prévoyance Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale - 21 rue Laffitte, 75009 Paris  
Un organisme du groupe Malakoff Médéric - Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffmederic.com  
AUXILIA ASSISTANCE - SA au capital de 1 780 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - 351 733 761 RCS Paris

# PEP'S ECO ACTIVE LES GARANTIES SANTÉ FORMULES RENFORCÉES

## UNE SOLUTION GLOBALE POUR VOS SALARIÉS DES SERVICES PERFORMANTS



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

(1) La transposition de l'ANI du 11 janvier 2013 dans la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi prévoit la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés du secteur privé depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016. Chaque employeur est donc dans l'obligation légale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de mettre en place un contrat frais de santé collectif au bénéfice de ses salariés, en respectant un panier de soins minimum déterminé par le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014.

(2) La Loi de Financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2014 a prévu des évolutions au cahier des charges du « Contrat Solidaire et Responsable ». Ces évolutions précisées par décret publié au Journal Officiel le 19 novembre 2014, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2015, ont été intégrées à PEPS éco active.

